

Unions des DDEN 35,38,49,69,75,79,86,90

Candidature au Conseil Fédéral d'une personne non nommée DDEN

Nous avons découvert dans la liste des candidatures validées par le Conseil fédéral, celle de Lucette Berceaux, Présidente de l'Union de la Moselle.

Nous pensions que le DASEN de Moselle n'avait pas reconnu la présence de DDEN dans son département et que ni le Préfet, ni le DASEN n'avaient validé les candidatures en CDEN. Aucun DDEN n'a donc été nommé dans ce département.

Nous ne comprenons pas une telle attitude de l'administration de l'Education Nationale et nous continuons à demander la reconnaissance des DDEN sur l'ensemble du territoire Français et notamment dans les départements « concordataires ».

Cependant, notre Fédération est, d'après ses Statuts, la Fédération des DDEN. Pour être membre d'une Union et de la Fédération, il faut d'abord être nommé officiellement DDEN.

Ce n'est malheureusement pas le cas encore en Moselle et nous le regrettons.

Il ne peut donc pas exister pour l'instant d'Union de Moselle et personne ne peut se présenter candidat au Conseil Fédéral en tant que DDEN de Moselle. L'article 13.2 du Règlement intérieur précise d'ailleurs que « tout conseiller fédéral perdant sa qualité de DDEN, ne pourra être maintenu... ».

Il est surprenant que le Conseil Fédéral ait validé cette candidature non conforme aux Statuts de notre Fédération alors qu'il a rejeté d'autres candidats soutenus par leurs Unions et remplissant toutes les conditions prévues dans les textes règlementaires de la Fédération.

Se battre pour la reconnaissance des DDEN en Moselle ne peut conduire une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, association éducative complémentaire de l'enseignement public à ne pas respecter ses Statuts et les décisions de l'Education Nationale. L'engagement pour la laïcité dans les départements concordataires doit se faire par la discussion avec les autorités académiques locales et nationales, mais pas au détriment des règles statutaires de la Fédération.

Nous appelons donc notre Fédération à se mettre en conformité avec ses propres Statuts et à reprendre le chemin des discussions avec les autorités pour que soient nommés des DDEN dans le département de la Moselle avant que d'imposer des candidatures non légitimes.

Jean Claude Robert, Président de l'Union d'Ile et Vilaine,
Patrick Ancillon, Président de l'Union de l'Isère,
Patrick Duyts, Président de l'Union de Maine et Loire,
Jean Paul Mathieu, Président de l'Union du Rhône,
Jacques Remer, Président de l'Union de Paris,
Michel Benoist, Président de l'Union des Deux Sèvres,
Pierre Vallat, Président de l'Union de la Vienne,
Nadine Lietard, Secrétaire Générale de l'Union du Territoire de Belfort.